

## **Annexe 1 - AUTO-ÉVALUATION - CONSULTATION SUR LE CHANGEMENT D'HEURE**

Création le 27.02.2019. Mise à jour 28 Février 2019

1- Qui a demandé la consultation AN sur le changement d'heure? Pourquoi une consultation AN sur le changement d'heure? Est-ce vraiment la question principale? Quelles questions collatérales?

2-Combien la consultation coûte(ra)-t-elle en temps et en argent au niveau AN? Au niveau national? Est-ce une priorité pour le climat? la santé? l'économie? autre? Qui sont les clients et les partenaires de ces priorités?

3-Est-il possible d'économiser une consultation? Peut-elle avoir des effets négatifs? Y a t il des acteurs, des experts à consulter? Des études à lire? Des biais à éviter? Qui autorise la préparation des consultations?

4-Quelles questions disponibles ai-je? Pourquoi les poser? Ai-je un ensemble cohérent de questions? Que vais-je faire des réponses? Puis-je avoir ces réponses autrement? Quel but à cette consultation?

5-quelles informations ai-je? Lesquelles dois-je donner dans la consultation? Ai-je toutes les informations nécessaires? Le citoyen a-t-il les informations suffisantes? les bonnes informations? de mauvaises informations? Puis-je y remédier dans la consultation? Puis-je y remédier au cours de la consultation? ou avant? ou après?

6-Quelles standards de qualité faut-il suivre? Quels moyens? en ligne? autres?  
(représentativité, inclusion, respect, véracité, vocabulaire, neutralité, pertinence, cyber-vulnérabilité, confidentialité des données et des personnes, confidentialité des résultats, transparence, plan de communication)

7-Qui rédige, relit, teste préalablement, approuvé le lancement, (ou refuse) les consultations AN, qui communique comment?

8-Quand modifier ou retirer une consultation?

9-Les résultats de la consultation sont-ils valides? qui élabore ces résultats, approuve ce qui est publié? communiqué? non-communiqué? Hormis les réponses, quelles informations dois-je donner au public? Remédiation au niveau des connaissances ou désinformation préalable ou parallèle à la consultation.

10-Lister les faits disponibles (présents et historiques) et les faits présentés. Relire les questions pour présence de biais ou désinformation par fausse info, exagération, déformation ou omission.

Voir annexe 2 pour une courte réflexion sur question 10.

Consultez le site [achedfr.assoconnect.com](http://achedfr.assoconnect.com) pour approfondir.

## **Annexe 2 - CONSULTATION AN - CHANGEMENT D'HEURE , FAITS, DOUTES...**

Création le 27.02.2019. Mise à jour 28 Février 2019

### **FAITS IMPORTANTS ET VRAIS INDIQUÉS DANS LA CONSULTATION**

#### **FAITS DÉLICATS, effet loupe trompeur**

-mis en place ..., essentiellement **pour** ...

#### **ABUS DE LANGAGE**

- heure d'hiver / heure d'été
- Adopter un fuseau horaire
- heure d'hiver permanente /heure d'été permanente

#### **PROBLÈMES DE NEUTRALITÉ**

- Pas de mention de l'appartenance de la France au fuseau UTC et de son histoire
- Pas de mention de l'avance sur l'heure du fuseau : de 2 h 7 mois/an, d'1h 5 mois/an
- Heure d'été, heure d'hiver? vocabulaire et heure d'été en premier
- mis en place ..., essentiellement **pour** ...
- Question 2 pas de choix ne sait pas /Question 6 un choix ne sait pas
- Question 3 loisir du soir et pourquoi pas matin?
- Question 7 il fallait demander un ordre de préférence! et pas des cases à cocher! Les réponses vont se disperser être UTC+2, UTC+1 et UTC. Certains disent que le choix médian va être favorisé, on n'est sûr de rien.

#### **DOUTES:**

- Pour la France métropolitaine, l'heure légale est celle du fuseau horaire UTC +1 (loi?)
- "la Commission européenne a engagé un processus de réflexion sur l'heure d'été" (?)
- Quels changements ont été faits au texte de la consultation depuis son lancement?
- Les enfants peuvent-ils répondre? Les personnes non éligibles pour voter en France?
- Comment sont représentées les personnes sans ordinateur? Ou les familles nombreuses avec 1 seul ordinateur?
- Qu'est ce qui empêche qui que ce soit de répondre 3 millions de fois? (...)
- Pourquoi inclure les Dom-toms et pas les Français résidents à l'étranger ?
- que doivent répondre les Dom-Toms sans changement d'heure et les Corses à l'heure de l'Italie?
- Pourquoi relayer aux instances européennes? Et l'Assemblée Nationale? Le gouvernement?
- Pourquoi faire cette consultation?**

#### **FAITS ERRONÉS**

- "répondre aux 8 questions" - il y en avait 7 dès le début.
- "D'autres pays européens l'avaient fait à partir de la fin des années 60". (*début 70 en fait*)
- "chaque État membre devra alors décider de son heure légale et de choisir s'il y a lieu ou non d'opter pour l'heure d'été permanente ou l'heure d'hiver permanente. "(Chaque Etat pourra . Il n'y pas accord sur les options à disposition. Le vocabulaire utilisé ici n'est pas neutre et pas vraiment clair, voir abus de langage)